

RCS : RENNES Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01713 Numéro SIREN : 805 025 012 Nom ou dénomination : ASAP GROUP
--

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2021 sous le numéro de dépôt 7346

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	1 200	946	254	494
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles	1 069	1 069		
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations	3 812 879		3 812 879	3 812 879
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
Total II		3 815 148	2 014	3 813 133	3 813 373
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés	10 184		10 184	7 920
	Autres créances	792 920		792 920	431 962
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	1 267 777		1 267 777	1 431 675
	Charges constatées d'avance (3)				
Total III		2 070 881		2 070 881	1 871 558
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		5 886 029	2 014	5 884 015	5 684 931

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 60 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	60 000	60 000
	Réserves		
	Réserve légale	6 000	6 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	4 313 981	3 609 240
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	563 998	704 741
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total I	4 943 980	4 379 981
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (1)	Dettes financières		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	553 985	1 106 545
	Concours bancaires courants	87	71
	Emprunts et dettes financières diverses	364 079	12
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 912	13 522
	Dettes fiscales et sociales	10 972	177 548
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		7 251
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total IV	940 035	1 304 950
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	5 884 015	5 684 931

(1) Dont à moins d'un an

940 035

753 244

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	
	France	Exportation	Total		
Produits d'exploitation (1)					
Ventes de marchandises					
Production vendue de biens					
Production vendue de services	76 887		76 887	73 157	
Chiffre d'affaires NET	76 887		76 887	73 157	
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			579	412	
Autres produits			10	11	
Total des Produits d'exploitation (I)			77 476	73 579	
Charges d'exploitation (2)					
Achats de marchandises					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)					
Autres achats et charges externes *			12 400	10 627	
Impôts, taxes et versements assimilés			4 740	4 498	
Salaires et traitements			38 817	37 553	
Charges sociales			13 369	12 910	
Dotations aux amortissements et dépréciations					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			240	240	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations					
Dotations aux provisions					
Autres charges			1	6	
Total des Charges d'exploitation (II)			69 568	65 833	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			7 908	7 746	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12
Produits financiers		
Produits financiers de participations (3)	603 560	777 356
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	775	1 618
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	604 335	778 975
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	16 146	28 591
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	16 146	28 591
2. Résultat financier (V-VI)	588 189	750 384
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	596 097	758 130
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Total VII		
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Total VIII		
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	32 099	53 389
Total des produits (I+III+V+VII)	681 811	852 554
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	117 813	147 813
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	563 998	704 741

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

3 114

4 289

SARL E.C ROLAND TRAVERS

SAS ASAP GROUP

RUE DES BIGNONS
Z.A. DE L'HERMITIERE
35230 ORGERES

ANNEXE LEGALE

SARL E.C ROLAND TRAVERS

9 Place du vert Buisson

BP 67135

35170 BRUZ

02 99 52 52 22

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	1 200		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 069		
TOTAL	1 069		
Autres participations	3 812 879		
TOTAL	3 812 879		
TOTAL GENERAL	3 815 148		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			1 200	1 200
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 069	1 069
TOTAL			1 069	1 069
Autres participations			3 812 879	3 812 879
TOTAL			3 812 879	3 812 879
TOTAL GENERAL			3 815 148	3 815 148

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	10 184	10 184	
Impôts sur les bénéfices	385 368	385 368	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 819	1 819	
Groupe et associés	405 372	405 372	
Débiteurs divers	362	362	
TOTAL	803 105	803 105	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 367	2 367		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	551 705	551 705		
Fournisseurs et comptes rattachés	10 912	10 912		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 595	7 595		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 498	1 498		
Autres impôts taxes et assimilés	1 879	1 879		
Groupe et associés	364 079	364 079		
TOTAL	940 035	940 035		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	550 208			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
TITRES	10.0000	6 000			6 000

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 367
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 912
Dettes fiscales et sociales	742
Total	14 020

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		3 810 264
INTERETS DES EMPRUNTS	9 264	
Nantissement des actions AMC en garantie du remboursement des emprunts	3 801 000	
Total (1)		3 810 264

Engagements reçus

Intérêts sur emprunts restant dus	9 264
Total	9 264

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- AMC	4 021 021	100.00	314 390
- AMC IMMO	438 894	99.99	106 577
- AMC RHONE ALPES	29 989	95.00	3 557
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
Nbre des actions ordinaires existantes	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	75 198	80 454	78 081	73 157	76 887
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 019 159	1 068 661	1 086 854	758 370	596 337
Impôts sur les bénéfices	32 049	38 959	38 937	53 389	32 099
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	986 754	1 029 120	1 047 651	704 741	563 998
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	164.52	171.62	174.65	117.50	94.04
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	164.46	171.52	174.61	117.46	94.00
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2	2	2	2	2
Montant de la masse salariale de l'exercice	38 003	37 478	38 595	37 553	38 817
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	14 181	19 351	15 002	12 910	13 369

ASAP GROUP
Société par Actions Simplifiée au capital de 54 000 €uros
Siège social : Zone Artisanale de l'Hermitière - Rue des Bignons
35230 ORGÈRES
RCS RENNES n° 805 025 012

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 10 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un
Le dix juin
A 11 heures

Les associés de la société **ASAP GROUP**, Société par Actions Simplifiée au capital de 54 000 €uros, divisé en 5 400 actions de 10 € chacune de valeur nominale, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au cabinet ALTEC AVO'K situé 4 Parc de Brocéliande à SAINT GREGOIRE (35760), sur convocations du président de la société.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par le Président pour répertorier les associés présents, ceux ayant utilisé un pouvoir ou un bulletin de vote à distance y sont également mentionnés.

Le commissaire aux comptes titulaire, le cabinet COMEXPERT, représenté par Monsieur Bernard SCHUMACHER a été dûment convoqué par pli recommandé en date du 12 mai 2021, est présent/absent.

Monsieur Daniel SOULARD, en sa qualité de Président, préside l'Assemblée.

Monsieur Guillaume SOULARD est désigné comme scrutateur et accepte cette fonction.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président et le Scrutateur, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 5.400... actions sur les 5 400 émises par la Société.

Le Président constate que l'Assemblée peut valablement délibérer, et qu'elle est réunie sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Rapport de Gestion du Président sur l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
 - Rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
 - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
 - Approbation des charges non déductibles ;
 - Quitus aux dirigeants ;
 - Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
 - Questions diverses.
- 65
- 

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence à l'assemblée ;
- Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020 ;
- Le rapport de gestion ;
- Le texte du projet des résolutions proposées par le Président à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, les rapports du Commissaire aux Comptes, le texte des résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont été communiqués aux associés préalablement à la présente réunion de l'Assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par le Président, puis du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président donne lecture du rapport du président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Président et des rapports sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes certifiant les comptes sociaux, approuve lesdits rapports ainsi que les comptes, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un résultat bénéficiaire de 563 998,42 €.

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* et de l'article 223 *quinquies* du Code général des impôts, prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses somptuaires ni de frais généraux non déductibles du résultat fiscal.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

L'Assemblée Générale donne également au Commissaire aux Comptes titulaire un *quitus* entier et sans réserve de l'exécution de sa mission au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée/~~rejetée~~ :

Vote pour : ..5400

Vote contre :

Abstention :

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 563 998,42 € de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 563 998,42 €uros

* Distribution de dividendes au profit des associés	250 000,00 €
* En totalité au poste « Autres réserves »	313 998,42 €
<i>Après affectation, le poste « Autres réserves » s'élève à 4 627 979,77 €</i>	

Soit un total de 563 998,42 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à 4 693 979,77 €uros.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

Conformément à l'article 117 quater du CGI (tel que modifié par la loi de finances pour 2018 n°2017-1837), le montant des dividendes perçus par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, est soumis au prélèvement forfaitaire au taux de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu, sauf dispense.

Les dividendes perçus seront soumis à l'impôt sur le revenu l'année suivant celle du versement (selon le prélèvement forfaitaire unique au taux de 12,8% ou sur option selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu).

Il est précisé qu'en cas d'option pour le barème progressif la totalité des revenus distribués est éligible à l'abattement de 40%, et que le prélèvement forfaitaire au taux de 12,8% ne présente pas un caractère libératoire.

En outre, le montant des dividendes perçus par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France dans le cadre d'une activité non professionnelle, est soumis au prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 17,2 % au titre des prélèvements sociaux.

Les prélèvements (au titre de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux) seront opérés par la société distributrice et déclarés dans les 15 jours du mois suivant la mise en paiement.

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée/rejetée :

Vote pour : 54/00

Vote contre :

Abstention :

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve expressément les conventions réglementées mentionnées dans le rapport du commissaire aux comptes.

Cette résolution est adoptée/~~rejetée~~ :

Vote pour : ..54.00

Vote contre :

Abstention :

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités et effectuer tous dépôts.

Cette résolution est adoptée/~~rejetée~~ :

Vote pour : ..56.00

Vote contre :

Abstention :

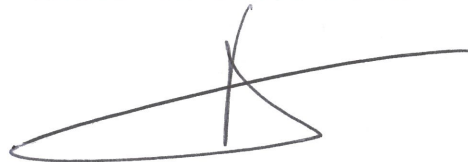
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président de séance et le scrutateur.

Le Président
Monsieur Daniel SOULARD

A blue ink signature consisting of several vertical loops followed by a horizontal stroke.

Le scrutateur
Monsieur Guillaume SOULARD

A black ink signature consisting of a large loop with a vertical stroke through it.

Rapport du Commissaire aux Comptes

sur les comptes annuels

ASAP GROUP

Société par actions simplifiée
au capital de 60 000 €

Rue des Bignons
ZA de l'Hermitière
ORGERES (Ille et Vilaine)

R.C.S RENNES 805 025 012

Exercice clos le 31 décembre 2020

COMEXPERT AUDIT

Commissaire aux Comptes

Centre d'affaires Edonia
BP 76221
35762 Saint-Grégoire Cedex

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de la société ASAP GROUP Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux associés de la société ASAP GROUP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ASAP GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté notamment sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

21

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

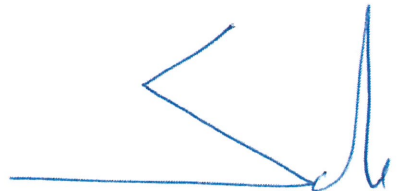


- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Grégoire, le 2 juin 2021

Le Commissaire aux Comptes

COMEXPERT AUDIT



Bernard SCHUMACHER